

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

SÉMINAIRE DE CONCEPTION DE TRAITEMENTS			
Code	PAKN2B79KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Matthieu PESTIAUX (matthieu.pestiaux@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le but des Activités d'Apprentissage et de l'Unité d'Enseignement est :

- de comprendre l'importance du bilan dans l'élaboration du diagnostic différentiel et dans la prise en charge du patient
- de développer son regard critique sur un bilan clinique observé

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.5 Évaluer la pertinence d'une analyse, d'un schéma
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.3 Utiliser les outils de communication existants
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'apprentissage, l'étudiant devra comprendre la démarche clinique du bilan kinésithérapeutique d'un point de vue théorique. Il sera aussi capable de remettre en question ses observations et à partir de là, d'élaborer une démarche constructive de recherche et d'évolution dans sa pratique professionnelle. Cette démarche se fera dans une conscience approfondie du corps et dans une relation thérapeutique multiple et complexe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B79KINA Séminaire de conception de traitements 18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN2B79KINA Séminaire de conception de traitements 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaire de conception de traitements			
Code	16_PAKN2B79KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Matthieu PESTIAUX (matthieu.pestiaux@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage vise la compréhension et l'élaboration du raisonnement clinique individualisé :

- comprendre l'importance du bilan, dans ses composantes théoriques et pratiques, dans la prise en charge clinique du patient
- comprendre les différents trajets mentaux menant au diagnostic clinique différentiel
- élaborer une stratégie propre et réfléchie d'examen clinique exhaustif
- adapter les notions précitées à la réalité du patient

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant devra intégrer le bilan clinique avec les composantes suivantes :

- Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité.
- Identifier la situation dans ses différentes composantes (physique, psycho-sociale,...)
- Collecter l'ensemble des informations existantes.
- Rechercher des éléments nouveaux pertinents dans la littérature
- Apprendre à utiliser un bon outil d'évaluation

Ces acquis d'apprentissage contribuent tous au développement des compétences professionnelles suivantes:

- 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- 4 Concevoir des projets professionnels complexes
- 4.1 Identifier la situation
- 4.5 Evaluer la pertinence d'une analyse, d'un schéma
- 5 Assurer une communication professionnelle
- 5.3 Utiliser les outils de communication existants

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'activité d'apprentissage comprend une partie théorique et une partie pratique.

La partie théorique explore et compare différents modèles de raisonnement clinique :

ROM P, SOAPIE, CIF, Modèle planétaire, Modèle de raisonnement clinique de l'université de Montréal

L'activité d'apprentissage travaille également les tests cliniques : qualités psychométriques, mise en oeuvre et interprétation.

Dans la partie pratique, les étudiants sont confrontés à des situations cliniques qui leurs demandent une réflexion basée sur l'un ou l'autre des modèles de raisonnement clinique en justifiant leur choix.

L'utilisation concrète de tests utilisés couramment en pratique clinique complète le travail des cours pratiques.

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux

Mise en situation pratique, jeux de rôle

Travail de groupe et correction par les pairs

Etude d'articles de référence évaluant des tests cliniques et utilisation de ces derniers sur des étudiants cobayes

Dispositifs d'aide à la réussite

De nombreux exercices et des situations cliniques variées permettent à l'étudiant d'expérimenter les modèles théoriques (ex : tables de contingences) et de mieux comprendre l'implication de ses choix cliniques (choix de test clinique et choix de modèle de raisonnement clinique).

Ouvrages de référence

Toutes les ressources informatiques ou littéraires peuvent être consultées

COFMER : <http://www.cofemer.fr/>

AFREK : <http://www.afrek.org/>

REHAB-SCALE : <http://www.rehab-scales.org/abilhand.html>

Rehabmesures.com : <http://www.rehabmesures.org/default.aspx>

KCE.fgov.be : <http://kce.fgov.be/fr>

Démarche Clinique : Jean-François Ratté Presse de l'université Laval 2012

Supports

La présentation théorique du cours se fait par un PPT.

Les heures de pratique seront basées sur des cas cliniques permettant de mettre en évidence les principales stratégies diagnostiques.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les étudiants seront évalué par un examen écrit.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la

Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).